



**ROYAUME DU CAMBODGE**  
**Nation - Religion - Roi**



**Ambassade Royale du Cambodge  
en France**

N°: 191-20/ARC/AG

L'Ambassade Royale du Cambodge à Paris présente ses compliments au Ministère de l'Europe et Affaires étrangères de la République française et à toutes les Missions diplomatiques accréditées en France, et a l'honneur de porter à sa connaissance les nouvelles mesures de voyage émises par le Gouvernement Royal du Cambodge afin de réduire et de contenir la transmission du la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ainsi toute personne souhaitant voyager au Royaume du Cambodge doit obtenir un visa préalable auprès des missions cambodgiennes à l'étranger et doit fournir :

- 1- un certificat médical, délivré par les autorités sanitaires compétentes de son pays au plus tard 72 heures avant la date du voyage, certifiant qu'elle n'est pas testée positive pour le coronavirus (COVID-19).
- 2- un certificat d'assurance avec une couverture médicale minimale pendant son séjour prévu au Cambodge d'un montant d'au moins 50.000\$ (cinquante mille) Dollars américains.
- 3- Les exigences relatives au certificat médical et à l'assurance ne s'appliquent pas aux titulaires d'un visa diplomatique (Visa A) ou d'un visa officiel (Visa B) du Cambodge.
- 4- À son entrée au Royaume du Cambodge, toute personne sera soumise à une évaluation des risques pour la santé et examinée par des agents gouvernementaux compétents avant d'être autorisée à entrer dans le pays. Elle sera soumise à une isolation obligatoire, une quarantaine ou toute autre mesure de prévention et de confinement lié à ce virus tel que prescrit par le Ministère de la Santé du Cambodge.

Toutes les mesures de voyage mentionnées ci-dessus sont temporaires et feront l'objet d'une révision régulière de la part du Gouvernement Royal du Cambodge en fonction de l'évolution de la situation mondiale liée à ce virus.

L'Ambassade Royale du Cambodge à Paris saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de l'Europe et Affaires étrangères de la République française ainsi qu'à toutes les Missions diplomatiques accréditées en France les assurances de sa haute considération.

Paris, le 20 mai 2020

Ministère de l'Europe et Affaires étrangères de la République française  
37, Quai d'Orsay  
75007 Paris

CC:  
Missions Diplomatiques Accréditées en France

